

Nombre des conseillers élus : **19**
Conseillers en fonction : **19**
Conseillers présents : **14**

République Française - Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Haguenau

COMMUNE DE SESSENHEIM

67770 SESSENHEIM

Tél. 03 88 86 97 04 - FAX 03 88 86 05 77

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2025

Sous la présidence de M. Raymond RIEDINGER, Maire

Présents : MM Mme Lucette ROBERT, Vanessa MACK, Christian ZACHER,
MM Valérie BECKER, Cinthya HIRSCH, Isabelle KIENTZ, Robert METZ, Jean-Daniel
MOCHEL, Gilbert MOSSER, Grégory OLIVAS, Christian PARIS, Aurélia SUSS, Stéphane
WOLFF

Absents excusés : M. Dominique BEDELL, donnant procuration à M. Raymond RIEDINGER
Mme Carole HERRMANN, donnant procuration à Mme Lucette ROBERT
Mme Michèle KUHN, donnant procuration à M. Raymond RIEDINGER
M. André LARTIGUE, donnant procuration à M. Gilbert MOSSER
Mme Cécile SCHABER, donnant procuration à M. Gilbert MOSSER

25-09/049 – DESIGNATION D’UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Vu l’article 2541-6 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l’unanimité :

- désigne M. Stéphane WOLFF, conseiller municipal, secrétaire de séance.

25-09/050 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 JUIN 2025 :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 10 juin 2025,

- approuve ce procès-verbal dans les rédactions et formes proposées,
- procède à sa signature.

25-09/051 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 JUILLET 2025 :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2025,

- approuve ce procès-verbal dans les rédactions et formes proposées,
- procède à sa signature.

25-09/052 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 AOÛT 2025 :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 19 août 2025,

- approuve ce procès-verbal dans les rédactions et formes proposées,
- procède à sa signature.

25-09/053 – HALL DES SPORTS – APPROBATION DU MARCHE DE DEMOLITION ET DESAMIANAGE :

Considérant la consultation effectuée pour la démolition et le désamiantage du Hall des Sports, sept offres ont été réceptionnées.

La Commission des adjudications et de l'ouverture des plis s'est réunie en date du 8 septembre 2025. Après analyse des offres, la Commission a retenu l'offre de la Société HANAU implantée à Bouxwiller pour un montant de 46 499,67 € HT soit 55 799,60 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- retient l'offre de la Société HANAU implantée à Bouxwiller pour un montant de 46 499,67 € HT soit 55 799,60 € TTC,
- autorise le Maire à signer ce marché et tous les documents qui s'y rapportent, ainsi que ses éventuels avenants.

25-09/054 – HALL DES SPORTS – AMENAGEMENT MODULAIRES SUITE A DEMOLITION :

Pour rendre possible la poursuite des activités sportives, le Maire propose d'installer des modules assemblés.

La Commission des adjudications et de l'ouverture des plis s'est réunie en date du 8 septembre 2025 pour examiner les deux devis réceptionnés.

La société ALLOMAT a fait parvenir un devis détaillé comme suite :

- pour une location annuelle	:	28 012,65 € HT
- prestations de livraison et installation	:	8 370,00 € HT
- prestations de retrait	:	3 560,00 € HT
Total	:	39 942,65 € HT

La société DRS pour un montant de 55 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- retient l'offre de la société ALLOMAT comme suite :

- pour une location annuelle	:	28 012,65 € HT
- prestations de livraison et installation	:	8 370,00 € HT
- prestations de retrait	:	3 560,00 € HT
Total	:	39 942,65 € HT

- habilite le Maire à signer tous documents y afférents au nom de la Commune.

25-09/055 – BIEN SANS MAITRE – INCORPORATION DU BIEN DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL :

Vu les articles L 2243-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté du Maire daté du 7 octobre 2024 relatif à la déclaration d'un bien sans maître,
Vu le procès – verbal provisoire de l'état d'abandon manifeste du 1^{er} octobre 2024 concernant les parcelles cadastrées en section 5 n° 255 pour une superficie de 2,75 ares et n° 257 pour une superficie de 3,23 ares,
Vu l'avis de publication des Dernières Nouvelles d'Alsace du 20 février 2025,
Vu le certificat attestant l'affichage aux portes de la mairie du procès – verbal provisoire susvisé,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que les héritiers des parcelles cadastrées en section 5 n° 255 pour une superficie de 2,75 ares et n° 257 pour une superficie de 3,23 ares ne se sont pas fait connaître dans un délai de six mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par l'article L 1123 – 3 alinéa 2 du code général de la propriété des personnes publiques, dès lors l'immeuble est présumé sans maître au titre de l'article 713 du code civil.
Ces parcelles peuvent revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil,
- décide que la Commune s'approprie les parcelles cadastrées en section 5 n° 255 pour une superficie de 2,75 ares et n° 257 pour une superficie de 3,23 ares dans les conditions prévues par les textes en vigueur,
- charge M. le Maire de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble,
- habilite le Maire à signer tous documents y afférents au nom de la Commune.

25-09/056 – MUSEE GOETHE – ACQUISITION COLLECTION DE M. YANNICK GERMAIN :

Le Maire informe le Conseil Municipal que M. Yannick GERMAIN, propriétaire du Musée Goethe à l'intention de céder l'ensemble de sa collection. Une expertise des biens a été faite en 2018. Goethe faisant que Sessenheim est connu dans le monde entier grâce à son idylle avec Frédérique Brion, fille du pasteur, il est de bonne augure d'essayer de garder cette collection sur la Commune. Néanmoins, il conviendrait de faire un inventaire des pièces à garder.

La Commission Culturelle se réunira pour en faire un point.

En amont, étant donné que cette collection est gardée en garde-meuble, le Maire proposera à M. GERMAIN un stockage moins onéreux.

25-09/057 – CLUB DE TIR – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE INVESTISSEMENTS :

Le Maire présente au Conseil Municipal, la demande de subvention exceptionnelle pour investissement du Club de Tir. Cette association présente des factures d'un montant de 1 825,00 € TTC pour l'acquisition de divers matériels.

A cet effet, le Maire propose de participer à hauteur de 20 % du prix HT soit 365,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accorde au Club de Tir une subvention exceptionnelle de 365,00 € au titre de l'aide à l'investissement,
- vote cette somme sur le budget principal de la commune de 2025 sur l'article 6574,
- habilite le Maire à signer tous documents y afférents au nom de la Commune.

25-09/058 – AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS – DEMANDE DE SUBVENTION POUR 130° ANNIVERSAIRE :

Le Maire présente au Conseil Municipal, la demande de subvention exceptionnelle pour le 130^{ème} anniversaire qui s'est déroulé en date du 11 juillet 2025 au Hall des Pêcheurs de Stattmatten. D'un commun accord, les trois Maires des Communes de Dalhunden, Sessenheim et Stattmatten ont proposé de prendre en charge la facture des dépenses d'un montant de 3 750 € en la divisant par trois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- alloue à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers une subvention exceptionnelle de 1 250,00 €,
- vote cette somme sur le budget principal de la commune de 2025 sur l'article 6574,
- habilite le Maire à signer tous documents y afférents au nom de la Commune.

25-09/059 – PERSONNEL COMMUNAL – MISE A JOUR DU TABLEAU D'AVANCEMENT :

Le Maire propose au Conseil Municipal d'actualiser le tableau des avancements de grade pour permettre aux agents en place de faire évoluer leur carrière.

- Création de 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- Création de 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- Création de 3 postes d'adjoints techniques territorial principal de 1^{ère} classe
- Création de 2 postes de rédacteurs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les propositions d'avancement de grade ci – dessus à compter du 1^{er} juin 2025,
- habilite le Maire à signer tous documents y afférents au nom de la Commune.

25-09/060 – INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS :

- Rapport SMITOM : distribution aux membres du Conseil Municipal.
- Journée citoyenne : samedi 25 octobre à partir de 8 h 30. Diffusion à faire.
- Art&Artisanat : samedi 22 et dimanche 23 novembre. Diffusion à faire.
- Rue des Peupliers : revoir la signalisation du sens interdit.
- Parking Boulangerie : réunir la Commission Voirie pour aménagement.